Formation Obligatoire aux représentants du personnel des CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) - moins de 300 salariés - Initiale

Qualité / RSE / Santé / Sécurité / Environnement **Ressources humaines**

Référence de la formation : **U011**
Villes : **Strasbourg**, **Colmar**, **Mulhouse**

Membres nouvellement élus du CSE, acquérez les connaissances réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail.



En présentiel



Accessible

Durée : **5 jours (35 heures)**
Tarif Inter : **1 490 € net**

Tarif intra sur demande

Colmar

CCI Campus Colmar

Colmar
03 68 67 20 00

Mulhouse

CCI Campus Mulhouse

Mulhouse
03 68 67 20 00

Mise à jour le 28 mars 2024

Vous êtes membre du CSE nouvellement élu et devez acquérir des connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail ? Suivez ce module de formation de 5 jours afin de connaître le rôle et les missions du CSE dans la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Alternant exercices pratiques et apports théoriques, cette formation vous permettra d'exercer votre mandat au sein du CSE de votre entreprise.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les rôles, missions et moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- Identifier les risques professionnels, les analyser et les prévenir par des méthodes et des outils adaptés
- Être un acteur efficace en prévention des risques professionnels et dans l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Mettre en place et faire vivre la Commission en santé, sécurité et conditions de travail

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Membres du CSE, titulaires et suppléants, et notamment les membres de la CSSCT

Pré-requis

- Aucun

Les points forts de la formation ?

- Mises en pratique, travaux en groupes, études de cas, analyses de documents, partages d'expériences, création d'outils personnalisés

Programme de la formation

1. Maîtriser les attributions du CSE en matière de SSCT

- Connaître le contexte et les textes réglementaires
- Comprendre les rôles, les missions et les moyens des membres du CSE en matière de SSCT : réclamations, réunions, registres, BDESE, expertises, etc
- Appréhender les principes du dialogue social et accompagner les transformations par la concertation

2. Instaurer/Animer la Commission santé, sécurité et conditions de travail

- Identifier les facteurs clés de réussite de la CSSCT, l'instaurer et la positionner au sein de son organisation, répartir les missions, définir son fonctionnement et ses moyens
- Mettre en œuvre les moyens spécifiques des membres de la CSSCT
- Établir les échanges entre le CSE et la CSSCT, animer les réunions de la CSSCT et rendre des comptes au CSE

3. Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail

- S'approprier les notions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Connaître le vocabulaire de la prévention : danger, risque, moyen de prévention, niveaux de prévention…
- Prendre conscience des responsabilités civiles et pénales, des conséquences de la délégation de pouvoir
- Identifier les acteurs internes et externes (médecine du travail, inspection du travail, CARSAT, …), leurs rôles et leurs interactions possibles avec les membres du CSE

4. Analyser et prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles

- Comprendre le mécanisme de l'accident
- Savoir définir les accidents du travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles
- Comprendre les enjeux, savoir mesurer à travers des indicateurs (Tf, Tg, etc) et suivre des statistiques
- Analyser les accidents du travail avec la méthode de l'arbre des causes

5. Mettre en pratique, devenir un acteur incontournable en SSCT en mettant efficacement en œuvre les moyens et outils

- Connaître et identifier les différentes problématiques de santé et de sécurité dans son organisation
- Analyser, évaluer et hiérarchiser les risques (les principes généraux de prévention, la cotation des risques, le DUERP, la pénibilité, etc)
- Etudier et analyser les postes de travail
- Effectuer les visites de site (inspections) en SSCT, les enquêtes, établir les comptes-rendus, restituer les analyses et poser les plans d'actions
- Veiller à la bonne application du droit d'alerte et du droit de retrait
- Concourir aux aménagements de poste, aux propositions de reclassement d'un salarié inapte
- Savoir identifier et apporter des solutions aux risques spécifiques de son organisation : les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques (TMS), etc
- Être force de proposition et savoir argumenter lors des consultations récurrentes et ponctuelles, notamment dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRIPACT) et de la qualité de vie au travail (QVT)

Financement

Possibilité de monter cette formation sur mesure dans l'entreprise

Dates et tarifs : nous consulter

Chiffres clés

92 %
de recommandation en 2022

92 %
de satisfaction en 2022

5601
nombre de stagiaires en 2022

CCI Campus Alsace - Strasbourg
234 Avenue de Colmar, 67021, Strasbourg

CCI Campus Alsace - Colmar
4 Rue du Rhin, 68000, Colmar

CCI Campus Alsace - Mulhouse
15 Rue des Frères Lumière, 68350, Mulhouse